

COMMUNE DE TAGSDORF

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 DECEMBRE à 19H30**

Date de la convocation : 20 novembre 2023

En fonction : 11 Sous la présidence de Mme Madeleine GOETZ, Maire

Présents : 10 M. Richard VONAU adjoint unique, M. René DANESI, M. René BOULANGER, Mme Laetitia KOENIG, M. Louis FRISCHINGER, M. Quentin GALTIE, M. Alexandre OTT, Mme Christelle OTT, M. Vincent WIRTH

Excusés avec pouvoir : Mme Valentine FELLET à M. Alexandre OTT

Excusés sans pouvoir : 0

Absents : 0

Madame le Maire précise qu'en droit local le membre du conseil municipal qui s'excuse, doit indiquer la raison précise de son absence. Par exemple : obligation professionnelle

Secrétaire de séance

Le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Frédérique Goepfert, secrétaire de mairie.

POINT I Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023 à l'unanimité des membres présents.

POINT II Suivi des 15 affaires terminées, en cours, à venir

CHASSE ET BIODIVERSITE :

2.1 La convention de location de la chasse a été signée par la locataire sortante le 25 octobre.

2.2 Le maire a pris le 16 novembre l'arrêté 2023-18 portant obligation de tenir les chiens en laisse à proximité et dans les forêts HEITHOLTZ et DREIBUECKEL.

Six panneaux seront mis en place pour matérialiser cette obligation.

L'arrêté est affiché et mis sur le Site communal sous Vie pratique.

- 2.3 La Fédération départementale des chasseurs a fourni gratuitement aux propriétaires et aux communes volontaires des arbustes et des protections pour la création d'ilots buissonnants bas.

Le maire a commandé 24 arbustes qui ont été plantés sur la placette de protection du Moosbrunnen. Il s'agit de prunelliers, de troènes des bois, camérisiers à balais et viornes aubiers.

En application de la délégation générale accordée par le Conseil municipal le 25 mai 2020, le maire a signé le 16 novembre avec la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin, le contrat ILOT DiversITE, qui engage la commune à faire prospérer l'ilot.

Par ailleurs, le maire a commandé les plants pour les arbustes défaillants sur le talus du chemin d'Obermorschwiller.

Le maire remercie MM. Ernest Dietsch, Gilbert Meister et Richard Vonau qui ont fait les plantations sur les deux sites.

TRAVAUX ET ENTRETIEN :

- 2.4 Le Syndicat Mixte de l'Ill a fait réaliser le ponceau et le dos d'âne prévus dans la partie haute du chemin de Hirsingue et cela en complément de la retenue des eaux boueuses.
- 2.5 Le maire a fait remplacer le caniveau avec grilles de la rue de Hirsingue par deux tabourets siphons et fait rehausser deux regards de visite des canalisations rue de la Vallée. Coût total : 7 033 € HT.
- 2.6 Sur la toiture de l'église, les 2 planches de rive côté ouest, mises en place en 1983, ont été remplacées. Les planches sont maintenant habillées en zinc.
Coût : 3 648 euros, pris en charge par les trois communes.
- 2.7 Terrain de pétanque. Le maire a deux devis. Le moins cher sera mis au point avec le groupe de travail le samedi 9 décembre. Les travaux sont prévus à la fin de l'hiver.
- 2.8 La troisième tranche de broyage des végétaux aux bords des chemins et dans les fossés, vient d'être faite par le nouveau prestataire. Prise en charge par la commune et par l'Association Foncière de Remembrement.
- 2.9 Rendez-vous est pris pour le 8 janvier avec le Syndicat Mixte de l'Ill pour voir les travaux à faire dans le Moosgraben, après accord de la Police de l'Eau, car le Moosbrunnen s'y écoule normalement toute l'année.

AFFAIRES FONCIERES :

2.10 Les actes de vente à la Commune des deux parcelles forestières et de la parcelle au lieudit Giessen seront signés début janvier 2024. Il en sera de même pour l'acte de constitution de servitude pour la canalisation d'évacuation des eaux boueuses.

FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE

2.11 La commission de contrôle des listes électorales est renouvelée après les élections municipales, puis après 3 ans. Sa nouvelle composition est la suivante :

M. Vincent WIRTH Conseiller municipal, M. Didier FORESTI délégué désigné par le Préfet, Mme Martine KRAFFT déléguée désignée par le président du Tribunal judiciaire.

Leurs trois suppléants sont : Mme Laetitia KOENIG, Mme GUIOT Aline et M. DIETSCH Ernest. Le maire ne siège plus dans la commission.

2.12 Les deux nouvelles armoires murales de la mairie sont terminées et remplies.

ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

2.13 Les 14 nouvelles illuminations de Noël ont été fixées sur les candélabres de l'éclairage public par une entreprise d'électricité.

En complément, des sapins en bois décorés ont été mis en place à chacune des 4 entrées du village. Le Conseil municipal remercie pour cette heureuse initiative Messieurs DIETSCH Ernest, DIETSCH André, MILLS Shaun et MEYER Gérard, ainsi que Mesdames Christelle OTT et Madeleine GOETZ (pour la décoration).

2.14 L'association Football Club de Tagsdorf (FCT) s'est réunie le vendredi 1^{er} décembre. En Assemblée Générale Ordinaire, elle a élu un nouveau comité. En Assemblée Générale Extraordinaire, elle a modifié ses statuts pour se transformer en Association Sports et Loisirs (ASL).

Le nouveau comité et les statuts modifiés seront notifiés au Registre des Associations auprès du Tribunal Judiciaire de Mulhouse. Les statuts modifiés ont été rédigés par M. René DANESI, maire honoraire.

A noter que : l'Association Sports et Loisirs sera notamment le support pour la Journée Citoyenne et l'après-midi récréative. En conséquence, un exemplaire des statuts modifié est remis aux membres du CM.

Le nouveau Comité est composé comme suit :

Président : M. Florent LEMAIRE

Vice-présidents : MM. Pascal WEIDER et Ernest DIETSCH

Secrétaire : Mme Anne-Claire FORESTI

Trésorier : M. Hubert GOETZ

Assesseurs : M. Anthony FOLZER, Mme Sonia FOLZER, MM. Pierre KRAUSE, Daciano LOPEZ, Mme Barbara PORFIRIO

COOPERATION AVEC HEIWILLER ET SCHWOBEN

2.15 Les principales conclusions de la réunion des trois municipalités le 27 novembre sont les suivantes :

- Acte été pris de la démission du maire de Schwoben, Monsieur Stéphane DUBS, pour raison de santé
- Au vu des devis et de la subvention attendue de la Collectivité Européenne d'Alsace, l'opération « Presbytère 2024 » est faisable pour les trois communes. Les trois municipalités finaliseront le dossier fin février.
- Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet d'une réunion de concertation, après le début des travaux par la commission ad 'hoc de Tagsdorf.
- Le coffret électrique des cloches sera remplacé.
- Le salage et le déneigement est en phase de coopération. Les maires remercient Monsieur René Boulanger qui fera cet hiver le déneigement des trois villages, ainsi que le groupe constitué fin 2021 pour le salage des rues de Tagsdorf et de Heiwiller, à savoir MM. Ernest DIETSCH, Alexandre OTT, Marc GRIENENBERGER et Mathieu GRIENENBERGER.
- Acte a été pris des projets de travaux 2024 de Heiwiller.
- Les trois conseils prendront une délibération identique pour les potentialités d'implantation d'énergies renouvelables.
- L'envoi réciproque à titre d'information des convocations du conseil municipal a été décidé.

POINT III AGREMENT DU GARDE CHASSE (2023-37)

Le maire présente la demande par laquelle Madame Annemarie FELLMANN, locataire de la chasse pour la période 2024-2033, sollicite l'agrément pour la nomination d'un garde-chasse, à savoir :

Monsieur Grienemberger André, né le 26 juin 1968 à SIERENTZ

Domicilié 32F rue de Sierentz à HEIWILLER (68130)

Le dossier est complet.

Le Maire rappelle que Monsieur Grienenberger était permissionnaire pour la période 2015-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De donner à l'administration compétente un avis favorable pour la nomination de Monsieur Grienenberger André en qualité de garde-chasse du lot unique de Tagsdorf,
- d'autoriser le maire à signer tout document en application de cette délibération.

POINT IV AGREMENT D'UN DEUXIEME PERMISSIONNAIRE (2023-38)

Le maire présente la demande par laquelle Madame Annemarie FELLMANN, locataire de la chasse pour la période 2024-2033, sollicite l'agrément d'un deuxième permissionnaire, à savoir :

Monsieur Christian FELLMANN, né le 21 janvier 1960 à Heiwiller

Domicilié 7 rue de la Forêt à ASPACH (68130)

Le dossier est complet.

Le Maire rappelle que Monsieur Christian FELLMANN était permissionnaire pour la période 2015-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De donner à M. Christian FELLMANN l'agrément en qualité de permissionnaire du lot unique de Tagsdorf
- d'autoriser le maire à signer tout document en application de cette délibération.

POINT V COMMANDE DE CINQ DETACHEMENTS PARCELLAIRES (2023-39)

L'intervention du géomètre pour opérer des détachements parcellaires apparaît souhaitable dans 5 cas :

- 5.1 Au lieudit Blasiholtz, le fossé a été mis au gabarit anti-surcreusement, ce qui a entraîné son déport partiel dans la parcelle agricole. Il y a donc lieu d'acquérir la surlargeur du fossé.
- 5.2 Au lieudit Bluamalahaag, il apparaît utile de créer un fossé pour améliorer la maîtrise de l'écoulement des eaux boueuses d'orage.
- 5.3 Au lieudit Bluamalahaag, le chemin rural macadamisé en 2002 est en déport partiel dans une parcelle agricole, qui est par ailleurs en déport sur le chemin. Il apparaît utile de procéder à un échange de ces petites surfaces afin que le cadastre corresponde à la réalité.

- 5.4 Au lieudit Elsberg, une parcelle communale dont la nature de culture est terre, barre cadastralement l'accès au chemin rural depuis la RD 419. Il apparait utile de mettre fin à ce désordre.
- 5.5 Au lieudit Dorfgaerten, il apparait utile de prolonger le chemin rural de 45 mètres.

Hors la présence de Monsieur Boulanger, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de charger le cabinet AGE de procéder aux cinq détachements parcellaires qui résultent de l'exposé des motifs ci-dessus :
 - section 7 lieudit Blasiholz, suite au déport du fossé sur la parcelle 65
 - section 7 lieudit Bluamalahaag, en vue de la création d'un fossé sur la parcelle 117
 - section 7 n°83 lieudit Bluamalahaag, en vue d'un échange parcellaire le long du chemin rural
 - section 6 n°59 lieudit Elsberg, en vue d'un accès direct du chemin rural à la RD 419
 - section 3 n°1 lieudit Dorfgaerten, en vue d'un prolongement du chemin rural
- de charger le maire de recueillir les signatures des propriétaires sur les procès-verbaux d'arpentage.

Au vu de ces procès-verbaux d'arpentage, le Conseil Municipal prendra les délibérations opérationnelles.

POINT VI Décision budgétaire modificative n° 3 (2023-40)

Vu le budget primitif voté le 11 avril par la délibération 2023-13,

Vu la Décision modificative n° 1 du 5 juin 2023 votée par la délibération 2023-22,

Vu la Décision modificative n° 2 du 10 octobre 2023 votée par la délibération n° 2023-33,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité,

D'adopter une décision budgétaire modificative n° 3 qui porte sur les seules dépenses de la section d'investissement :

- en ajustant les crédits disponibles des 2 opérations qui seront reprises dans le budget primitif de 2024,
- en annulant les crédits non consommés de 3 opérations terminées
- en ouvrant des crédits d'amorce pour 2 nouvelles opérations.

N°	Intitulé	Crédits ouverts BP + DM1 + 2	Disponible	DM3
204182	Subv org Pb. divers	50 000	50 000	- 20 000
12	Armoires mairie	15 000	1 400	+ 469
74	Opérations foncières	8 964,87	4 609,78	+ 1 531
77	Cimetière	3 163	1 363	- 1 363
90	Chemins Et fossés	50 000	5 248,22	- 5 248,22
Opérations nouvelles (crédits d'amorce)				
14	Annexe + cour Presbytère			+ 21 363
15	Travaux ruraux			+ 3 248,22

POINT VII DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES D'EPCI (2023-41)

7.1 Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux.

Le 25 mai 2020, le Conseil municipal a désigné M. Richard VONAU délégué titulaire et M. René BOULANGER délégué suppléant.

Le Syndicat ayant adopté de nouveaux statuts le 24 octobre 2023, son président demande à chaque commune membre de délibérer pour confirmer ou modifier sa délégation. Les deux délégués souhaitent le rester. Il n'y a pas d'autre candidat.

7.2 Syndicat intercommunal pour les affaires scolaires d'Emlingen

Le 25 mai 2020, le Conseil municipal a désigné Mme Madeleine GOETZ et M. René DANESI, délégués titulaires. M. René DANESI souhaite être remplacé. Seul M. Richard VONAU se déclare candidat.

Le Conseil municipal élit à l'unanimité,

- M. Richard VONAU délégué titulaire et M. René BOULANGER délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte pour les gardes champêtres intercommunaux
- M. Richard VONAU 2^{ème} délégué titulaire auprès du Syndicat intercommunal pour les affaires scolaires d'Emlingen (maternelle).

POINT VIII POTENTIALITES D'IMPLANTATION D'ENERGIES RENOUVELABLES (2023-42)

En application de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin a informé les communes et les communautés sur ce dispositif. Elle leur demande de remonter au préfet les zones identifiées pour l'implantation d'éoliennes, de champs photovoltaïques, de méthaniseurs, d'installations hydroélectriques, et de géothermie. Cette remontée est à faire après concertation publique.

La géographie humaine et physique de Tagsdorf écarte d'emblée la méthanisation, l'hydroélectricité et la géothermie profonde.

En ce qui concerne les éoliennes et les champs photovoltaïques, il y a lieu de prendre en compte :

- le fait que dans la totalité du village et du ban de Tagsdorf tous les réseaux secs ont été enfouis par la commune, ENEDIS, RTE et Orange.
Depuis 2008, tous les câbles et fils d'électricité de basse, moyenne et haute tension, tous les fils d'éclairage public, tous les fils d'Orange sont invisibles. Pendant dix ans, la Commune a investi massivement pour la mise en valeur de son patrimoine bâti et de ses paysages.
- la terre de notre partie du Sundgau est la plus productive d'Alsace sans irrigation.
- la proximité immédiate des villages dans notre Vallée de Hundsbach.

En conséquence tout projet d'implantation d'éoliennes ou de champs photovoltaïques, dans notre ban ou dans un ban riverain, serait perçu comme une provocation et rencontrerait la ferme opposition du conseil municipal et de la population de Tagsdorf.

Les panneaux photovoltaïques sur les toitures, sous réserve qu'ils ne défigurent pas le bâtiment, et les pompes à chaleur air-eau ou eau-eau sont les bienvenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver l'exposé des motifs et la conclusion du maire

POINT IX CONVENTION AVEC LA CCS RELATIVE AU SERVICE COMMUN DE GESTION DES ARCHIVES (2023-43)

Par délibération du 16 juillet 2020, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) a décidé la mise en place d'un service commun de gestion des archives de la Communauté et des Communes adhérentes.

Au vu de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la délibération de la CCS, il y a lieu de signer une convention régissant ce service commun pour une durée de trois ans à compter du 5 décembre 2023.

Après le travail de tri et de rangement fait par M. René DANESI, maire honoraire, il reste 1,5 mètre linéaire d'archives les plus anciennes à trier et à intégrer dans le fond.

L'archiviste de la CCS a fait une évaluation du temps de travail à 4 jours et un montant de 700 euros, à raison de 175 euros par journée de 7 heures sur place.

Le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver la convention régissant le service commun de gestion des archives de la CCS et celles de notre commune, convention qui sera annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le maire à signer la convention et tous les actes qui s'y rapporteront.

POINT X CONVENTION AVEC L'ASLK ET LA COMMUNE DE KOETZINGUE (2023-44)

La délibération 2023-36 du 10 octobre a chargé le maire de mettre au point la convention avec l'ASL de Koetzingue et la Commune de Koetzingue pour la mise à disposition du stade et des douches vestiaires du club house.

Le Conseil municipal de Koetzingue a approuvé la convention le 7 novembre et le comité de l'ASLK le 16 novembre 2023.

Le maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver la convention, qui sera annexée à la présente délibération

POINT XI Divers

11.1 Le déjeuner des Aînés du dimanche 14 janvier sera au Restaurant La Couronne

11.2 La journée citoyenne 2024 est fixée au samedi 4 mai

La séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance
Frédérique GOEPFERT

Le Maire
Madeleine GOETZ

ORDRE DU JOUR
du Conseil Municipal de Tagsdorf
du 4 décembre 2023 à 19h30 à la mairie-école

- POINT I Adoption du compte-rendu de la séance du 10 octobre 2023
- POINT II Suivi des affaires terminées, en cours, à venir
- POINT III Agrément du garde-chasse (2023-37)
- POINT IV Agrément d'un 2^{ème} permissionnaire (2023-38)
- POINT V Commande de 5 détachements parcellaires (2023-39)
- 5.1 surlargeur du fossé au lieudit Blasiholz
 - 5.2 création d'un fossé au lieudit Blumemalahaag
 - 5.3 alignement de la partie haute du chemin de Hirsingue
 - 5.4 accès au chemin rural Elsberg
 - 5.5 prolongement du chemin rural au lieudit Dorfgaerten
- POINT VI Décision budgétaire modificative n° 3 (2023-40)
- POINT VII Délégués de la Commune auprès d'EPCI (2023-41)
- 7.1 Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux
 - 7.2 Syndicat intercommunal pour les affaires scolaires d'Emlingen
- POINT VIII Potentialités d'implantation d'énergies renouvelables (2023-42)
- POINT IX Convention avec la CCS relative au service commun de gestion des archives (2023-43)
- POINT X Convention avec l'ASLK et la commune de Koetzingue (2023-44)
- POINT XI Divers
- Déjeuner des Aînés
 - Journée citoyenne 2024